



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 JUILLET 2023 A 18H30**

Le 13 juillet deux mil vingt-trois à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Pérols sur Vézère, dûment convoqué le 04 juillet 2023, s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. FONFREDE Alain, Maire.

Présents : FONFREDE Alain, POUYAUD Bernard, ORLIANGES Yvette, BANETTE Stéphanie, COURTEIX Jean-Luc, ROUGIER Eric, THEODORE Chantal

Excusées : marine FONFREDE, Dominique ARVIS qui donne pouvoir à Yvette ORLIANGES et Véronique GORSSE qui donne pouvoir à Eric ROUGIER

Absent : Esteban HERNANDEZ

Secrétaire de séance : Eric ROUGIER

Nombre de conseillers municipaux : 11

Nombre de membres présents : 7

Nombre de votants : 9

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et aborde l'ordre du jour.

1 – Vente d'un terrain « Impasse de la Mairie » en vue d'une construction et bornage d'un chemin d'accès de l'Impasse de la Mairie à la parcelle AZ 303

Le Maire

- rappelle au conseil municipal qu'en date du 16 décembre 2022, il a signé un mandat de vente sans exclusivité à l'agence immobilière Auclair-Champeau (19170 BUGEAT) pour les parcelles de terrains communaux cadastrées AZ 307 et AZ 311 au prix de **7 € net vendeur** le m²

- informe le conseil municipal qu'un acquéreur est intéressé par la parcelle AZ 311

- qu'il est nécessaire de faire matérialiser sur cette même parcelle, un chemin d'accès de l'Impasse de la Mairie à la parcelle cadastrée AZ 303. Pour cela, deux devis ont été demandés :

1) Cabinet Dubroca Létrange pour **1 533.00 € TTC**

2) SEARL Mesures pour **2 352.00 € TTC**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Accepte la vente de la parcelle constructible et viabilisée AZ 311
- Dit que cette parcelle ne fait pas partie d'un lotissement
- Accepte le devis du Cabinet Dubroca Létrange pour un montant de

1 533.00 € TTC

Donne tous pouvoirs de décision et de signature à Monsieur le Maire

2 – Avenant à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage – Travaux de sectorisation des réseaux d'eau potable.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour les travaux de sectorisation des réseaux d'eau potable de la commune a été signé avec Haute Corrèze Communauté le 27 septembre 2022.

Le montant total des travaux s'élevaient alors à **57 600 € TTC**. Une fois les aides Adour Garonne et Conseil Départemental déduites il restait à la charge de la commune **19 200 € TTC**.

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que le montant total du bon de commande des travaux de sectorisation (**67 800 € TTC**) est supérieur au montant total prévu dans la convention de mandat initiale (**57 600 € TTC**) et qu'il est donc nécessaire de conclure un avenant. Une fois les aides Adour Garonne et Conseil Départemental déduites il restera à la charge de la commune **22 600 € TTC**. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour les travaux de sectorisation des réseaux d'eau potable de la commune.

3 – Bornage chemin rural à Orluc

Le Maire rappelle au conseil municipal qu'en 2021, la SARL Mesures Géomètres Experts a établi un procès-verbal de bornage et de reconnaissance de limites sur un chemin rural à Orluc. Aucune borne n'a été posée à ce moment-là. Afin d'éviter tout nouveau litige avec les riverains de ce chemin, il propose au conseil municipal de faire procéder au bornage. Pour cela, un nouveau devis a été établi par la SARL Mesures Géomètres Experts qui s'élève à **1 488.00 € TTC** pour la pose de 29 bornes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal confirme la nécessité de faire borner le chemin et accepte le devis établi par la SARL Mesures Géomètres Experts

La séance est levée à 19h45

